



Les espaces-jeux

A Cesson - Sévigné

Le lundi de 9h30 à 11h30

A la salle N°9 du centre de loisirs
(des espaces-jeux municipaux sont également proposés à Cesson-Sévigné pour les assistants maternels et les parents)

A Brécé

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 9h30 à 11h30

La participation à ces espaces jeux
se fait sur inscription auprès de
l'animatrice au 06 95 60 71 17

Les permanences de l'animatrice

Les permanences téléphoniques et physiques
(sur rendez-vous) sont assurées
par Emilie Monnerie,
éducatrice de jeunes enfants :

A la Mairie de Cesson - Sévigné

Le lundi de 13h à 18h

Le mercredi de 8h45 à 12h30.

A la Mairie de Brécé

Le jeudi de 14h à 17h

(semaines paires)

Téléphone : 02 99 83 52 00

(demander « RAM » ou « Mme Monnerie »)

06 95 60 71 17

Mail : ram@udaf35.unaf.fr

Point accueil petite enfance
de Cesson-Sévigné et Brécé



Relais Assistants Maternels



Mairie de Cesson-Sévigné

1 esplanade de l'Hôtel de Ville 35510 Cesson-Sévigné

Le relais est un lieu neutre, d'information, de rencontre et d'échange

Vous êtes parents

ou futurs parents, ce service :

Vous informe et vous conseille sur les modes d'accueil individuel et collectif présents sur votre commune.

Vous accompagne dans votre projet d'accueil pour votre enfant.

Vous accompagne dans votre relation contractuelle avec l'assistant maternel et vous informe sur le statut de parent « particulier - employeur ».

Des réunions d'informations collectives « info parents » vous sont également proposées.

Vous êtes assistant maternel ou gardez des enfants au domicile des parents, ce service :

Vous informe sur les conditions d'exercice, et les aides auxquelles vous pouvez prétendre.

Vous accompagne dans votre statut de salarié du « particulier - employeur ».

Vous propose un soutien dans votre métier et accompagne la professionnalisation (conférences, soirées d'échanges, formation continue, ...).

Le relais c'est aussi des espaces jeux :

Les espaces jeux sont des lieux d'accueil collectif, pour les enfants jusqu'à 3 ans, accompagnés de leur adulte référent (parent, grand-parent, assistant maternel, employé familial, ...).

Encadrés par un professionnel de la petite enfance, ce sont des lieux de rencontre, d'éveil, de découverte et de socialisation pour les jeunes enfants.

Le RAM adhère à la Charte Qualité des espaces jeux rédigée par la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental.

Le relais participe à l'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants



Suivez toute l'actualité du service sur le site internet de votre commune ...